




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110131-13616-DE-1-1_0
Date de signature : 01/02/11
Date de réception : mardi 1 février 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.71

Séance publique du

31 janvier 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET : CARNAVAL 2011 - VOTE D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE**

Le 31/01/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 25 Janvier 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Danièle BRUNET à M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET à M. Francis TAULAN, M. Jacques GARCON à M. Henri MATAS, M. André GUINDE à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Alexandre GALLESE, Mme Françoise TERME à Mme Fatima DRAOUZIA

#### **Excusés sans pouvoir :**

M. Lucien AMBROGIANI, M. François-Xavier DE PERETTI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction de la Culture

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 31/01/11

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Patricia LARNAUDIE

-

**Politique Publique** : DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

**OBJET** : CARNAVAL 2011 - VOTE D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'organisation de l'édition 2011 du carnaval d'Aix-en-Provence et pour faire suite à la délibération du 16 décembre dernier définissant les grands axes de la manifestation, il apparaît nécessaire de voter une unité fonctionnelle, prenant en compte les besoins en termes de direction artistique comme de régie générale.

Ainsi, Madame Ana Rache de Andrade, co-directeur artistique des "Studios de Cirque", assurera la direction artistique de la prochaine édition du Carnaval. Madame Ana Rache a participé à de nombreux carnivals au Brésil et a déjà participé elle-même à l'organisation de carnivals, dont celui d'Arles. Les "Studios de Cirque" sont par ailleurs reconnus pour l'organisation de grandes manifestations populaires de part le monde, la récente tournée internationale de "Place des Anges" en est un bon exemple.

Par ailleurs, un Marché à procédure adaptée (MAPA) concernant les prestations techniques est indispensable à la bonne tenue de l'évènement.

C'est pourquoi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **APPROUVER** le vote de l'unité fonctionnelle pour un montant de 65 900 euros, jointe au présent rapport ;
- **AUTORISER** le lancement des procédures en découlant.

## UNITE FONCTIONNELLE

### OBJET : ORGANISATION DU CARNAVAL

**Date ou période de la réalisation : journées du 2 et 3 avril 2011**

NB :

1. Les fournitures seront achetées à compter du 1er février 2011.
2. La représentation se déroulera sur la journée du 03 avril 2011.

Désignation des dépenses	Montants € HT	Procédures d'achat
Fournitures & services		
Fournitures pour fêtes et maquillage	3 000 € HT	Marché à procédure adaptée entre 20 000 et 90 000 euros par consultation écrite (petits lots) du fait d'un montant inférieur à 20 % du montant global considéré (article 27 du code des marchés publics)
Prestation technique	35 000 € HT	Marché à procédure adaptée entre 20 000 et 90 000 euros
Prestation artistique	18 900 € HT	Marché à procédure adaptée entre 20 000 et 90 000 euros
Communication	3 000 € HT 1 000 € HT 5 000 € HT	Marché impression A9-064 Marché sérigraphie A9-065 Marché création graphique de la Direction Communication (en préparation)
<b>Montant global de l'unité fonctionnelle</b>	<b>65 900 € HT</b>	

Les montants mentionnés sont donnés à titre estimatif. Dans la mesure où les seuils de procédure ne seraient pas modifiés, il n'y aura pas de fiche modificative de cette unité fonctionnelle.

## 2011.71 - CARNAVAL 2011 - VOTE D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 53</b>
<b>Présents</b>	<b>: 39</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 53</b>
<b>Pour</b>	<b>: 53</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

### Ont voté contre

NEANT

### Se sont abstenus

NEANT

### N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02 Février 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**